

La séance est ouverte à 11h45 en salle 3B025

Présents : Marie-Françoise Alamichel, Valérie Camard, Christine Delfour, Inès De Diego, Lionel Dufaye, Tita Kyriacopoulou, Gilles Raud (PO), Gilles Robel , Claudie Terrasson, Corinne Vançon, Das Neves Elodie, Oliveira Kelly (Erasmus PO) (2 élus étudiants).

Absents ou excusés: Sophie Assailly, Samuel Douette, Céline Le Bourdon, (3 personnalités extérieures), Monique Plaa , Rawlings Chloé (élu étudiant), Nikolic Slavica , Valérie Camard.

Points à l'ordre du jour :

1 - Adoption du PV du conseil d'UFR du 05 novembre 2013

Le conseil vote à l'unanimité le PV du conseil d'UFR du 05 novembre 2013.

Nombre de votants : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

2 – Présentation du dossier d'accréditation de la composante (fiches maquettes)

Présentation des principes généraux d'une offre commune UPEM-UPEC : sur la base de la co-accréditation, un dossier commun sera remonté au ministère. On ne parle plus de fusion UPEM-UPEC mais de création d'une nouvelle université pour janvier 2016.

Rappel. Seules les mentions seront co-accréditées, les parcours (ex-formations) pourront évoluer à l'interne (remontées au CFVU selon les cas)

Le protocole de co-accréditation est basé sur :

- un « jury commun » : jurys multi-sites avec les mêmes Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), travail déjà effectué par la commission d'harmonisation commune (élus CFVU UPEM-UPEC et personnels administratifs)
 - une équipe unique :
 - un conseil de perfectionnement commun par mention (différent du conseil pédagogique). Ce conseil comprend des personnalités extérieures, des partenaires extérieurs (ex : membre du conseil d'UFR, anciens étudiants du/des cursus, directeur d'unité recherche, professionnels). Il se réunit au moins une fois par an. Un conseil de perfectionnement peut couvrir plusieurs mentions.
- Il a un rôle d'auto-évaluation, d'analyse de la qualité, de prospection ou de réflexion sur les outils et les procédures d'évaluation. Le parallèle a été fait avec le comité de pilotage pour l'apprentissage, présence des enseignants, des tuteurs en entreprise et des alternants.

Remarque : L'ensemble des membres du conseil déplore que le temps passé à évaluer se fasse au détriment de la recherche ou de l'innovation pédagogique.

- Volet de communication commune (plaquette, fiche RNCP). Une même mention peut être composée de plusieurs parcours, l'annexe descriptive au diplôme (ADD) sert à préciser les enseignements suivis et validés. L'idée est d'introduire une fluidité au niveau de la mobilité et réorientation des étudiants UPEM-UPEC, l'offre commune permettra de ne plus avoir besoin d'autorisation de transfert.
- Présentation des différentes mentions de la composante Langues et Civilisations
 - Licence → mention **Langues Littératures Civilisations Etrangères et Régionales** (LLCER)
 - Parcours Anglais
 - Parcours Espagnol
 - Licence Pro → mention LP parcours **Commerce International**
 - Anglais/Allemand
 - Anglais/Chinois
 - Anglais/Espagnol
 - Licence → mention **Langues Etrangères Appliquées** (LEA), 2 parcours
 - Anglais/Allemand
 - Anglais/Espagnol

Remarque du conseil : L'ensemble du conseil déplore la disparition du chinois en LEA. Le conseil souhaiterait réintroduire à terme le parcours Anglais-Chinois avec des procédures de recrutement précises : recruter sur le bassin de l'est parisien, promouvoir le chinois LEA auprès des étudiants de lycées environnants. Concernant les étudiants en provenance de Chine, il faut s'assurer impérativement de leur maîtrise du français. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, de là des problèmes pédagogiques et des soucis de fonctionnement (secrétariat, examen avec traductrice).

Il n'y a pas dans l'est Parisien d'option LEA Anglais/Chinois, ce serait un plus pour l'offre de formation de l'université Paris Est Marne la Vallée.

- Master TS → mention **Traduction et interprétation**
- Master Recherche → mention **Arts- Lettres-Civilisations**
- Master CI → mention **Langues Etrangères Appliquées** (parcours Commerce International)

Le conseil vote à l'unanimité le principe d'accréditation de la composante sous réserve du contenu des enseignements.

Nombre de votants : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

3 – Présentation du calendrier 2014-2015 (en partie déjà fixé pour des raisons de fonctionnement interne, diffusé aux responsables)

Informations :

→ Le master Traduction spécialisé 2^{ème} année, ouvre en 2014-2015 à l'apprentissage. Ceci engendre un calendrier spécifique avec un rythme d'une semaine sur deux en entreprise.

→ Afin de minimiser les coûts, certains groupes de langues seront mutualisés.

Exemple : l'allemand en MITS sera mutualisé avec les Master CI, le chinois des Licences Pro C I/E avec le chinois en LEA 3, pourquoi pas à terme avec l'UFR de sciences Eco.

Le conseil vote à l'unanimité le calendrier 2014-2015 sous réserve d'ajouter une semaine 13 aux masters recherche pour les 2 semestres.

Nombre de votants : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

4 - Questions diverses

- Points de bonification

Après échanges et discussions, le texte ci-dessous relatif aux points de bonification pour toute activité (PRL, BQE, ateliers d'écriture ou autres actions hors maquette) dès 2014-2015 est voté à l'unanimité et sera remonté au CFVU.

Principe de la bonification.

Pour toute activité (BQE, ateliers d'écriture ou autres actions de ce type hors maquette), l'implication et le travail de l'étudiant seront valorisés par un bonus. Soit les points au-dessus de 10/20 divisés par 10 (exemple 0,4 pour une note de 14). La bonification ne pourra excéder un point entier. Ces dixièmes seront affectés à la moyenne d'une UE. Si la note est inférieure à 10/20, il n'en sera pas tenu compte et l'étudiant ne sera pas pénalisé.

Concernant le PRL, les modalités de bonification sont à définir par chaque formation et à inscrire dans les MCC.

Lorsque l'activité est transversale (formations, promotions, composantes), la bonification doit faire l'objet d'une harmonisation préalable.

Afin de garantir l'équité entre toutes les actions et afin de ne pas introduire de distorsion entre étudiants dans le calcul des moyennes (susceptibles de recours), ces règles devront s'appliquer strictement.

Le conseil vote à l'unanimité le principe de bonifications

Nombre de votants : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

- Restriction budgétaire

En cette période de restriction budgétaire, le conseil a soulevé le problème des enseignants chercheurs qui n'effectuent pas leurs 192H de recherche et qui sont rémunérés pour des tâches de responsabilités administratives ou pédagogiques. La situation n'est pas équitable par rapport aux PRAG chargés de responsabilités administratives et qui assurent aussi leurs 384 heures d'enseignement.

- Recherche :

concernant la COMUE, il a été déploré le manque de réflexion sur les doctorants. Le fait qu'il y a qu'une seule école doctorale, les écoles (ex : ESSIER) vont pouvoir comme l'université délivrer un doctorat. Cela dévalorise la recherche fondamentale selon les enseignants chercheurs.

Une remarque a été faite sur la décision unilatérale du PRES concernant la suppression des mentions pour le doctorat. Cette décision ainsi que le changement de sigle (PRES → COMUE) a généré un certain découragement et une démotivation de la part de l'équipe des enseignants chercheurs. Difficulté engendrée lors de la qualification au CNU qui ignore cette décision.

Fin de la séance : 13h45